

# Le temps des frimas

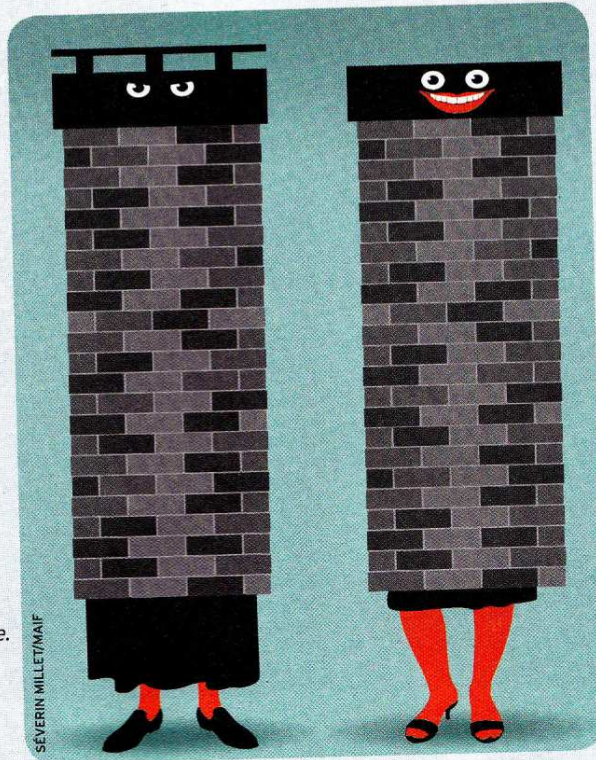
POUR PROFITER D'UN JOLI FEU DE CHEMINÉE ET S'Y RÉCHAUFFER, MIEUX VAUT RAMONER.

**Quelle est la règle** en matière d'obligation de ramonage si l'on veut être assuré ? Je ramone moi-même : en cas d'incendie, suis-je couvert ?

**Dominique Lemoine, Dijon (21)**

*L'obligation de ramoner est fixée par le règlement sanitaire départemental consultable en mairie ou en préfecture. Il prévoit, en général, deux ramonages par an, dont un en période de chauffe. Le non-respect de cette obligation expose à une contravention. La MAIF n'a pas introduit de condition particulière relative aux modalités de ramonage. En cas d'incendie, nos garanties sont acquises si l'expert constate que votre cheminée a été entretenue de façon régulière par un professionnel ou par vous-même.*

**Attention :** un défaut d'entretien de la cheminée peut vous exposer à une exclusion de la garantie dommages aux biens (article 33.6 du contrat Raqvam).



SEVERIN MILLET/MAIF

## Motard mécontent

**Je suis choqué par la couverture** du n° 156 de juillet 2011 de MAIF magazine. Laisser entendre que les motards sont des délinquants violents va totalement dans le sens du sectarisme antimotards des médias qui aiment faire du sensationnel.

**Marc Berthon, Paris (75)**

*La rédaction de MAIF magazine est désolée de l'interprétation que plusieurs motards ont faite de la dernière couverture. La MAIF est très respectueuse de ses sociétaires motards. En témoignent ses actions en faveur de la sécurité des usagers de deux-roues. Cependant, le vol à l'arraché est un délit bien réel ; il a augmenté de 9 % l'année passée. Et le deux-roues motorisé, mode de transport rapide et léger, est malheureusement prisé des voleurs, car il est plus facile de s'enfuir à moto qu'à pied, et de voler à l'arraché en deux-roues plutôt qu'en voiture.*

## Parlons français !

**Car-jacking, home-jacking, phishing...** notre langue est-elle si pauvre que l'on ne puisse trouver d'équivalents ?  
**Christiane Arsac, Fontaine-lès-Dijon (21)**

*Dans notre article, nous avons choisi d'utiliser les mots employés habituellement par la presse française et les forces de l'ordre. Mais nous aurions dû, en effet, parler de piraterie routière, d'effraction, de vol à la tire... À moins de termes passés dans le langage courant, nous nous appliquerons à suivre votre recommandation.*

Envoyez vos messages à :  
Rédaction MAIF magazine  
79038 Niort cedex 9  
ou à maifmagazine@maif.fr

## Une grande école : pourquoi pas moi ?

Contribuer à plus d'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, former des cadres représentatifs de la diversité sociale et culturelle du pays : ce livre analyse les buts et moyens du système de tutorat original proposé par l'Essec depuis près de dix ans.

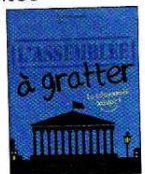
*Une grande école : pourquoi pas moi ? Le droit au mérite, Chantal Dardelet, Fabrice Hervieu-Wane et Thierry Sibieude, éditions Armand Collin.*



## L'Assemblée à gratter

La citoyenneté traitée de façon ludique... Comme dans une mise en scène expliquant la République, ce livre permet aux plus jeunes de découvrir l'Assemblée nationale. Avec ce livre-jeu, l'enfant peut aussi écrire et dessiner.

*L'Assemblée à gratter, Raphaëlle Aubert, éditions Au clair de ma plume.*



## Camif, le défi inachevé

Inventive, prospère, porteuse de valeurs... : pour Thierry Weber, la Camif fut une sorte d'entreprise idéale. Le désastre aurait-il pu être évité ? L'auteur (un ancien salarié) ne cite aucun nom, ne règle aucun compte. Il explore les ruptures qui ont fait et défait la Camif. Le dernier chapitre propose une stratégie alternative qui aurait pu éviter le désastre. Dommage, ces conseils arrivent bien trop tard...

*Camif, le défi inachevé, de Thierry Weber, éditions Velours 2011.*

